

# Micro-crédit Ville d'Angers

*Tout le monde peut avoir besoin  
d'un coup de pouce*



# Le CCAS d'Angers vous propose



## Le micro-crédit pour faire face aux imprévus de la vie.

Un prêt social à taux fixe de 3,50 %.

Un montant variant de 300 € à 3 000 €.

Une durée de 6 à 48 mois.

Pas de frais de dossier, pas de changement de banque, pas de frais en cas de remboursement anticipé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Conditions : habiter Angers depuis plus de trois mois, ne pas être étudiant et ne pas être fiché à la banque de France, avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 706 euros.

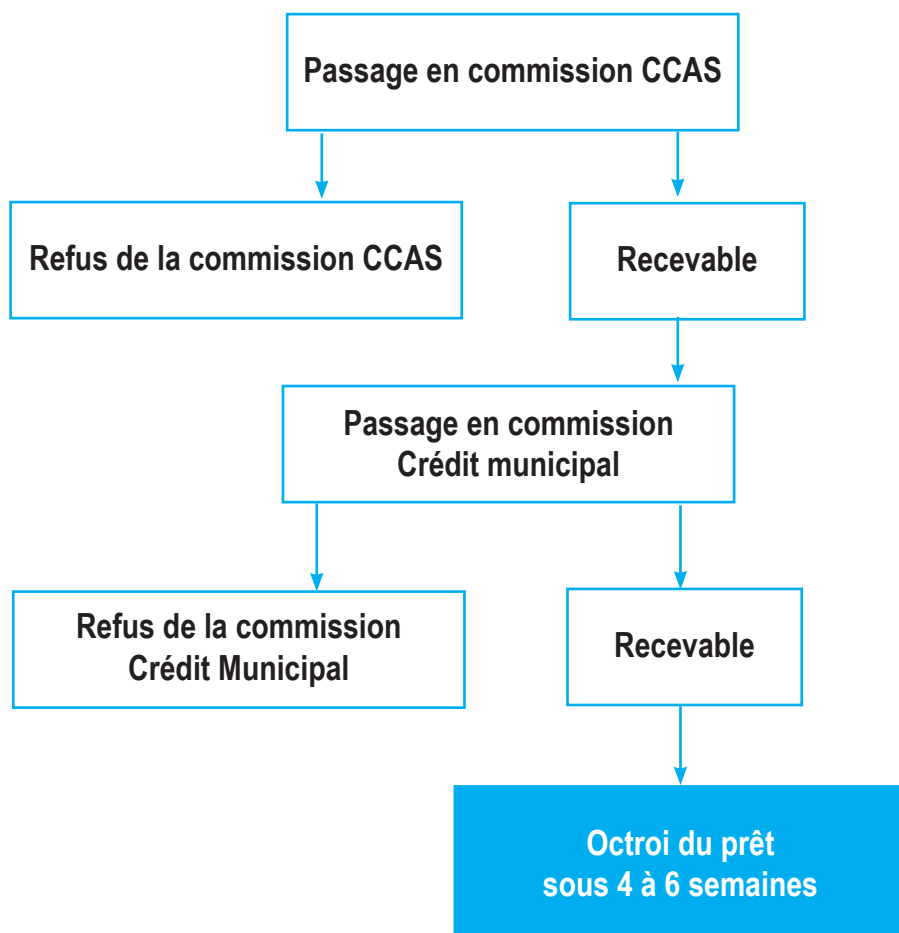


Renseignez-vous au CCAS,  
le service accueil-médiation-conseil  
vous soutiendra dans vos démarches.



# pose le micro-crédit personnel

## Instruction de la demande





## Centre Communal d'Action Sociale

Boulevard de la Résistance et de la Déportation

(sur le parvis de l'ancien Hôtel de Ville)

BP 80011 - 49020 ANGERS Cédex 02

Tél : 02 41 05 49 49 - Fax : 02 41 05 39 82